



Championnats départementaux Jeunes d'Ariège

Eycheil , Dimanche 4 décembre 2022

Le Championnat départemental Jeunes, organisé par le Comité des Echecs de l'Ariège - CE09 constitue la phase départementale des qualifications pour le Championnat d'Occitanie Jeunes, annoncé du mercredi 1 au samedi 4 mars 2023, lequel qualifie ensuite à la finale du Championnat de France Jeunes annoncé du dimanche 23 au 30 avril 2023 à 47000 Agen.

Ce Championnat est organisé par le CE09 en partenariat avec le Club porteur du Cercle Echiquéen du Valier.et de son Président Jean-Christophe GALLORINI.

Table des matières

1. Informations générales.....	2
1.1 Liste des tournois.	2
1.2 Date et lieu des championnats.	2
1.3 Horaires.	2
1.4. Droits d'inscription et pointage.	2
2. Participation	2
2.1 Conditions de nationalité et de licence.....	2
2.2. Comportement des joueurs.....	2
2.3. Nombre de places qualificatives.	3
2.4. Féminines	3
2.5. Repêchage	3
2.6. Qualifications d'office au championnat régional	3
3. Déroulement.....	3
3.1. Règles du jeu.	3
3.2. Cadence.	3
3.3. Appariements.	4
3.4. Classement et départages.	4
4. Encadrement	4
4.1. Direction du championnat	4
4.2. Arbitrage	4
4.3. Commission d'appel.....	4



1. Informations générales

1.1 Liste des tournois.

Le Championnat est organisé en 5 tournois mixtes : U08, U10, U12, U14, U16.

Dans chaque catégorie d'âge, sont décernés les titres de Champion et Championne d'Ariège.

1.2 Date et lieu des championnats.

Les différents tournois se joueront le Dimanche 4 décembre 2022 à la Salle des Fêtes Place de la mairie 09200 EYCHEIL voisine de St-Girons.

1.3 Horaires.

Tous les tournois, les Petits Poussins (U8) et Poussins (U10), les Pupilles (U12), les Benjamins (U14) et les Minimes (U16), débutent à 11h pour une remise des prix estimée vers 16h.

Il y a 7 rondes et la cadence de jeu est spécifiée en 3.3.

1.4. Droits d'inscription et pointage.

La participation est gratuite

Pointage à partir de 10h00 à 10h45.

2. Participation

2.1 Conditions de nationalité et de licence.

Le Championnat est ouvert aux joueurs et joueuses titulaires d'une licence **A ou B** dans un Club d'Échecs d'Ariège. Chaque participant doit être résidant en France depuis au moins 2 ans ou scolarisé dans un établissement français.

2.2. Comportement des joueurs.

Les participant(e)s s'engagent à jouer eux-mêmes leurs parties, à ne bénéficier d'aucune aide extérieure humaine ou informatique.

2.3. Nombre de places qualificatives.

Dans chaque catégorie d'âge, c'est la grille des résultats finaux qui détermine les qualifié(e)s au Championnat Jeunes d'Occitanie.

La première moitié des classé(e)s de la sous-catégorie Mixte et la première moitié des classées de la sous-catégorie Féminine sont qualifiées pour le Championnat Régional. En cas de nombre impair de participant(e)s, le nombre de qualifié(e)s est l'arrondi supérieur.

Les qualifié(e)s d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans le quota de qualification.

Le nombre de qualifié(e)s mixte ou féminines est au minimum de deux.



2.4. Féminines

Si une joueuse ne souhaite pas se classer en sous-catégorie Féminines, mais souhaite jouer le championnat de France Mixte de sa catégorie d'âge (Le championnat Régional est lui aussi Mixte, il n'y a pas de tournoi réservé aux Féminines) elle doit le signaler au Directeur du Championnat Départemental lors de l'inscription, en précisant "**Mixte**" ou "**Féminines**".

Le Directeur du Championnat est chargé de mentionner ce choix à la Direction de la Ligue.

En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve cependant la possibilité de se qualifier dans la catégorie Féminine.

2.5. Repêchage

Dans le cas où un(e) qualifié(e) ne confirme pas sa participation au Championnat d'Occitanie au plus tard 1 mois avant, sa place sera attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie.

La confirmation doit parvenir au directeur du Championnat départemental qui est chargé de la transmission des qualifié(e)s à la Ligue.

2.6. Qualifications d'office au championnat régional

Sont qualifiés, à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des Clubs de la ligue avant le 31 Décembre de la saison en cours, les joueurs qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes. Ils doivent confirmer leur participation à la ligue d'Occitanie un mois avant le début du Championnat Régional.

3. Déroulement

3.1. Règles du jeu.

Les règles du jeu sont celles de la Fide au 31 janvier 2022. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

3.2. Cadence.

Les U8 et U10 jouent à la cadence rapide de 15'+ incrément de 5 secondes/coup.
Les U12, U14 et U16 jouent à la cadence rapide de 25'+ incrément de 10 secondes/coup.

3.3. Appariements.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi.

Dans le cas d'un tournoi avec moins de 10 participant(e)s, l'Arbitre adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi.

3.4. Classement et départages.

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle 1/2 point et une défaite 0 point selon la grille de résultats. Les ex-aequo seront départagés par : 1- Buchholz tronqué si Système Suisse Sonnenborn-Berger si toutes rondes, 2-Performance.



4. Encadrement

4.1. Direction du championnat

Le Comité Directeur du CE09 désigne le Directeur du Championnat. Le Directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat d'Occitanie.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.2. Arbitrage

La liste des arbitres du Championnat figure en dernière page du présent règlement. Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par le Président du CE09 sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

4.3. Commission d'appel

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'Arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la Commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement.

Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du Directeur de la compétition ou son représentant, de l'Organisateur ou son représentant, un entraîneur, et un joueur. Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Eric Prié

Président CE09,

Directeur du Championnat et arbitre principal

(Arbitre Fédéral Elite 1 -Arbitre FIDE)

Marc Font

Responsable Jeunes CE09

Arbitre adjoint

(Arbitre Fédéral Club- AFC)

Jean-Christophe GALLORINI, Responsable Féminines CE09 et Organisateur principal, titulaire du titre d'Arbitre Fédéral Club- AFC, sera également Arbitre adjoint si nécessaire.

Comité des Échecs de l'Ariège - CE09
16 rue Noël Peyrevidal
09000 FOIX (Au LÉO)
SIRET : 828 030 775 00013